

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le Vendredi 5 Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier PIEDNOËL.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DEVLIES-OGER Richard, DORDET Mylène, DUVERNAY Francis, FRERET Annabel, GLANCER Yaël, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, LENFANT James, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, TOURNÉ Murielle, WAECHTER Maryline.

Absents excusés : HADJ-DAHMANE Bouamra, HERVIEUX Sophie, WAECHTER Aurélien.

Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : DORDET Mylène

Monsieur le Maire demande d'ajouter une question à l'ordre du jour : Budget – Décision modificative –
Accepté à l'unanimité

Ordre du Jour

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07/11/2014**
- 2) **Passation d'un marché pour la révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme - convention de groupement de commandes**
- 3) **Budget-Décision modificative**
- 4) **Informations et questions diverses**

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Septembre 2014

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 7 Novembre est approuvé à l'unanimité.

2 – Passation d'un marché pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme – Convention de groupement de commandes

M le Maire indique que les communes d'Andé, Herqueville, Poses, Saint-Etienne-du-Vauvray,, Saint-Pierre-du-Vauvray et Tournedos-sur-Seine souhaitent s'associer pour la consultation qui sera prochainement lancée, en vue de confier à un prestataire unique la passation du marché relatif à la révision des plans d'occupation des sols en plans locaux d'urbanisme des communes précitées.

Dans un souci d'optimisation des dépenses et de mutualisation de la procédure de passation des marchés, les communes membres souhaitent respectivement s'engager dans le lancement de cette consultation en vue de confier à un (des) prestataire(s) extérieur(s) les études relatives à la révision de leur plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

Cette convention (dont le projet est joint en annexe à la présente délibération), formalisera l'intervention de la commune d'Andé en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités techniques et financières de ce groupement.

Conformément à l'article 8 VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Seront associés à cette commission d'appel d'offres un représentant de chaque autre membre en qualité de personnalité compétente.

Font également partie de la commission, à titre consultatif :

- Monsieur le Trésorier de Val de Reuil
- Monsieur le Directeur de la protection des populations ou son représentant
- Mesdames et Messieurs les personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation
- Mesdames et Messieurs les responsables des services administratifs ou techniques des membres du groupement concerné par l'objet de la consultation

La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par le représentant du coordonnateur.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la conclusion d'une convention de groupement de commandes entre les communes d'Andé, Herqueville, Poses, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray et Tournedos-sur-Seine afin de confier à un prestataire le marché relatif à la révision des plans d'occupation des sols en plans locaux d'urbanisme de chaque membre du groupement.

DÉCISION

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur, délibéré et à l'unanimité

VU le code des marchés publics, notamment l'article 8,

VU la convention de groupement de commandes à conclure entre les communes les communes d'Andé, Herqueville, Poses, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray et Tournedos-sur-Seine,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014

APPROUVE le principe du groupement de commandes entre les communes d'Andé, Herqueville, Poses, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray et Tournedos-sur-Seine,

APPROUVE la convention de groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, et son (ses) avenant(s) éventuel(s).

3 – Budget – Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de prendre une décision modificative pour manque de crédits aux comptes suivants: emprunts & personnel

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

CONSTATE les recettes supplémentaires à l'article 7815 relative à la reprise des provisions et à l'article 752 Revenus des immeubles et **PROCÈDE** au virement de crédits suivant :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6411		20 254 €		
D 023		1 219 €		
D 6554	302 €			
D 657348		800 €		
D 6574	1 300 €			
D 66111		1 673 €		
R 752				4 865 €
R 7788				679 €
R 7815				16 800 €
TOTAL	1 602 €	23 946 €		22 344 €
Investissement				
D 1641		1 219 €		
R 021				1 219 €
TOTAL		1 219 €		1 219 €

TOTAL GENERAL	23 563 €	23 563 €
----------------------	-----------------	-----------------

4 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal remercie sincèrement les posiens bénévoles qui s'occupent des enfants lors des temps d'activités péri-éducatives : M. POUPARDIN Philippe pour l'initiation à l'informatique, M. BAUM Herbert pour l'initiation au dessin, M. DUPUIS Emmanuel pour l'initiation au cirque et Mme BAILO Sylvie pour l'initiation à l'Italien.

Un grand merci pour leur implication et leur patience.

À 20 heures 15, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée, **Le Maire, Didier PIEDNOËL**